



N° d'épreuve FFM _____ **303**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB REOLAIS**
N° d'affiliation _____ **C0760**
Date _____ **24 MARS 2018**
Lieu _____ **MIJEMA 33190 LA REOLE**
Organisateur technique - **MC REOLAIS**
E-mail _____ **motoclubreolais@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **0682455238 OU 0682371234**

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARES	JEAN NOEL	Licence : 026780
Directeur de course adjoint	"DAVANZO	LUCAS	Licence : 302140
Délégué FFM	"BOUIN	CHRISTIAN	Licence : 004707
Arbitre CCP	"LAMOUREUX	MARTY	Licence : 183628
Juge de départ	"LAMARQUE	PHILIPPE	Licence : 070869
Commissaire technique responsable	"CHAVERON	PATRICE	Licence : 059881

Article 3 Catégories & Engagements

★ Championnat de France

- Championnat de France Long-Track
 - Elite
 - National
 - Espoir
 - 250cc
- Championnat de France de Flat-Track
- Championnat de France de Grass-Track Side-Car
- Championnat de France de Speedway
 - 500cc
 - 250cc
- Championnat de France à l'Ancienne
 - 500cc
 - 250cc
- Championnat de France de Courses sur Piste
 - Kids
 - 85-129cc
- Ligue Nationale de Speedway

★ Courses hors Championnat

- ↳ Long-Track/Grass-Track :
 - Inter sur invitation
 - Open
 - 85-129cc
 - Européen sur invitation
 - Side-Car
 - 250cc
 - Kids
- ↳ Speedway :
 - Inter sur invitation
 - Européen sur invitation
 - 500cc
- ↳ Short-Track :
 - Solo
- ↳ Flat-Track :
 - Solo

★ Championnat du Monde

- Championnat du Monde de Long-Track
 - Finale
 - Qualif
 - Challenge
- Championnat du Monde de Speedway
 - Speedway
 - Speedway -21ans

★ Coupe du Monde

- Coupe du Monde de Long-Track 250
- Coupe du Monde de Speedway 250

★ Championnat d'Europe

- Championnat d'Europe de Grass-Track
- Championnat d'Europe Coupe Jeunes 125cc
- Championnat d'Europe de Side-Car
- Championnat d'Europe de Speedway
 - Speedway
 - Speedway - 21 ans

★ Trophée d'Or FIM

- 125cc

Engagement :

Site Internet ----- www.engage-sports.com
Contact ----- [Gwenaëlle Amaro](mailto:Gwenaëlle.Amaro)
Adresse ----- 74, Avenue Parmentier - 75011 Paris
Téléphone ----- 01 49 23 85 64
E-mail ----- gamaro@ffmoto.com

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **1**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche LA REOLE/ MARMANDE/ LANGON

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **25 MN**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **MIJEMA**

Adresse **33190 LA REOLE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **290 M**

Largeur minimum de la piste **14M**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

MOTO CLUB RÉOLAIS

48, rue du Général Leclerc
33190 LA REOLE
motoclubreolais@wanadoo.fr

Visa de la Ligue

Date :


Visa de la FFM

Date : **26/01/2018**

Numéro : **18/0071**





N° d'épreuve FFM ——— **303**
Moto-Club ——— **MOTO CLUB REOLAIS**
N° d'affiliation ——— **C0760**
Date ——— **24 MARS 2018**
Lieu ——— **MIJEMA 33190 LA REOLE**
Organisateur technique - **MC REOLAIS**
E-mail ——— **motoclubreolais@wanadoo.fr**
Téléphone ——— **0682455238 OU 0682371234**

ANNEXE

Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom		Numéro de Licence
Directeur de course	BARES	JEAN NOEL	026780
Directeur de course Adjoint	DAVANZO	LUCAS	302140
Délégué	BOUIN	CHRISTIAN	004707
Arbitre	LAMOUREUX	MARTY	
Juge au départ	LAMARQUE	PHILIPPE	070869
Commissaire technique	CHAVERON	PATRICE	059881
Commissaire de piste	GAUDEIX	MAXIMO	110821
Commissaire de piste	BARRADAT	JACQUES	099406
Commissaire de piste	BRANLAT	GILLES	151160
Commissaire de piste	GARRY	ALAIN	011075



N° d'épreuve FFM _____ **303**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB REOLAIS**
N° d'affiliation _____ **C0760**
Date _____ **24 MARS 2018**
Lieu _____ **MIJEMA 33190 LA REOLE**
Organisateur technique - **MC REOLAIS**
E-mail _____ **motoclubreolais@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **0682455238 OU 0682371234**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date 24 mars 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
12H00	13H00	Contrôles administratifs	TOUTES	1H00
12H30	13H30	Contrôles techniques	TOUTES	1H00
14H00	18H00	Course	TOUTES	4H00
	18H00	Fin		

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218 .33

ASSURE : MOTO CLUB REOLAIS

COMPÉTITION : MATCH DE LIGUE DE SPEEDWAY
LIEU : 33 190 – LA REOLE

CATEGORIE : NATIONALE
N° D'AGRÉMENT : 303

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 24/03/2018

JUSQU'AU : 24/03/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 825.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de

qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



MOTO CLUB RÉOLAIS

48 - rue du Général Leclerc
33190 LA REOLE

motoclubreolais@wanadoo.fr

Date 09/01/2018

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

MOTO CLUB REOLAIS



PISTE DE LONG TRACK
 LONGUEUR 760 M
 LARGEUR 16 M

PISTE DE SPEEDWAY
 LONGUEUR 290 M
 LARGEUR 14 M

FEUX ARRET COURSE
 COMMISSAIRES ET JUGE DE DEPART
 PORTAILS
 LIGNE DE DEPART

PALISSADE DE PLANCHES DE 1M20
 PROTECTION GONFLABLE
 BARRIERE DE PROTECTION POUR LE PUBLIC
 BARRIERE DE PROTECTION POUR LE PUBLIC A 2 M DE HAUT
 BARRIERE

RUISSEAU
 ACCES CIRCUIT
 POUBELLES
 EXTINGUEURS

ISE/REUNION JURY
 ARBITRE
 SECOURS
 SORTIE PISTE
 SORTIE PISTE
 SORTIE PISTE



